

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Trois Rivières

Voir les axes à développer en lien avec le PDR

4.1. Documents graphiques

Origny-en-Thiérache

PLAN DE ZONAGE
Hameaux au 1/2500ème
PLUi arrêté le 18/03/2025 PLUi approuvé le

Légende

Informations

- Communes
- Basins
- Cours d'eau
- Chemins inscrits au PDIPR
- Axe vert de Thiérache
- Bâtiements d'élevage classés

Zonage

- UA : Zone urbaine, centre bourg, Tissu ancien densé
- UB : Zone urbaine, Habitat pavillonnaire et collectif diffus
- UI : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle

Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU

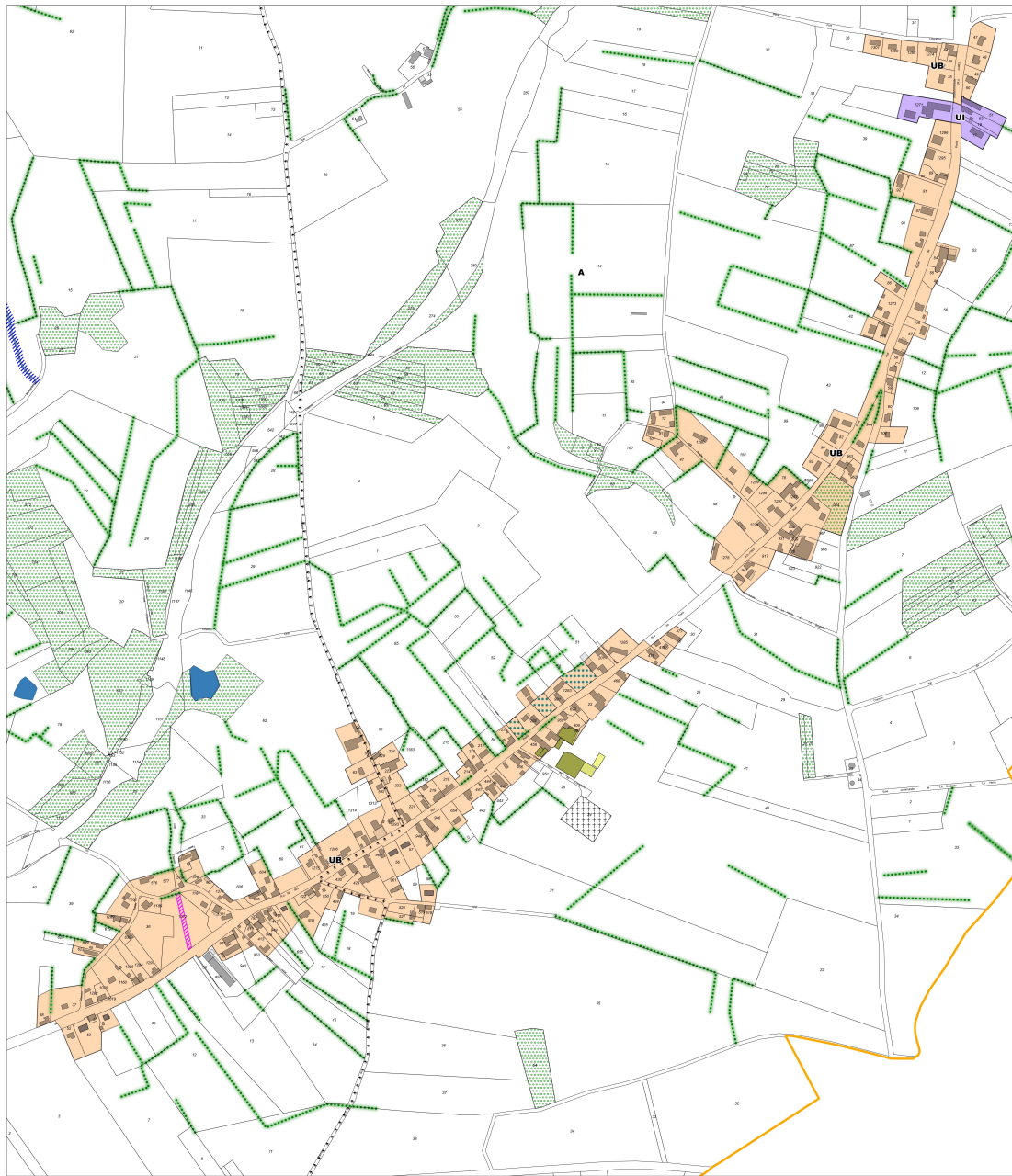
- Boisements
- Hauts
- Jardins
- Éléments paysagers ponctuels
- Protection des abords des cours d'eau
- Mares, étangs

Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU

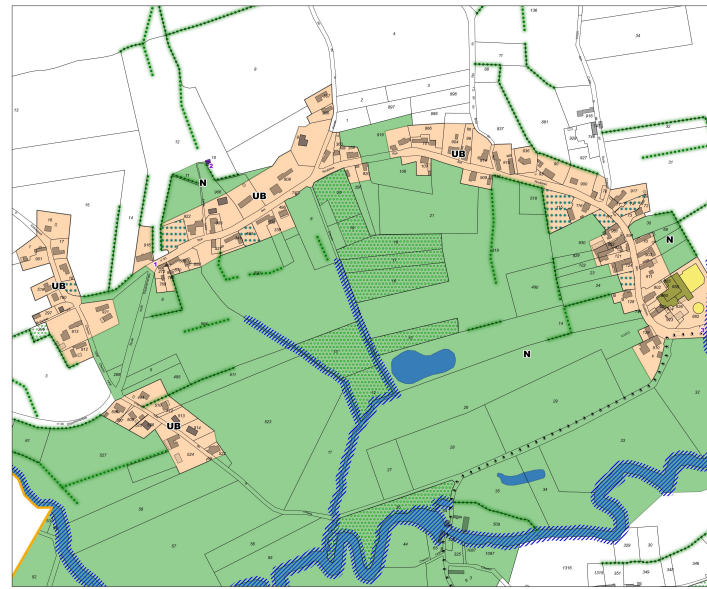
- Éléments bâtis identifiés

Prescriptions

- Bâtiements identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Commerces identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone non aedificandi
- Emplacements réservés



Hameau du Chaudron



Hameau des Routières

